



N° 215 / 2023
Domaine : 1.1.9

Le Maire de Bois-Colombes, Vice-Président du Département des Hauts-de-Seine ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles R.2194-2 à R.2194-3 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 qui donne délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu le marché relatif à la mission de programmation pour le futur complexe de sports de raquettes associé à un espace de réception et mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la sélection du concepteur-réalisateur de l'opération, conclu avec la société INGENIERIE SPORTIVE ET CULTURELLE ;

Considérant la nécessité de conclure un avenant au marché susvisé afin de modifier la consistance de la mission de programmation ;

DECIDE

Article 1 : De signer l'avenant n°1 au marché relatif à la mission de programmation pour le futur complexe de sports de raquettes associé à un espace de réception et mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la sélection du concepteur-réalisateur de l'opération, conclu avec la société INGENIERIE SPORTIVE ET CULTURELLE.

Article 2 : De modifier la consistance des prestations comme suit :

- Dans le marché initial, il était prévu de réaliser qu'un seul tour de négociation avec les candidats par la société INGENIERIE SPORTIVE ET CULTURELLE. Or, dans le cadre de la mission, il s'est avéré nécessaire de réaliser deux tours de négociation supplémentaires au regard du contenu des offres. Par conséquent, la société INGENIERIE SPORTIVE ET CULTURELLE a dû procéder à l'analyse supplémentaire des offres intermédiaires.

.../...

Article 3 : Le montant en plus-value du présent avenant est de 8 800 € HT – selon le devis n°2023-03-24 daté du 24.03.2023 - soit 10 560 € TTC, portant le montant global définitif du marché de 39 737 ,50 € HT à 48 537,50 € HT soit 58 245,00 € TTC.

Bois-Colombes, le 25 mai 2023



LE MAIRE,
Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine,

Yves RÉVILLON